



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 106955

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les propositions exprimées par la Fondation Abbé Pierre dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement. La Fondation Abbé Pierre souligne que les relogements envisagés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain doivent tenir compte des attentes, des profils socio-économiques et des revenus des ménages concernés, tant en ce qui concerne la taille, la localisation que le loyer du nouveau logement. Elle suggère donc de s'assurer que l'obligation légale de relogement se déroule dans des conditions qui respectent les attentes et les profils des ménages. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106955

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10753